Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8470637
Centre d'intérêt: 270

Conseil scolaire de l'île de Montréal (Québec).

Détermination du degré de défavorisation des unités de planification scolaire du Conseil scolaire de l'île de Montréal et classification des écoles primaires selon leur degré de défavorisation. -- Montréal : Le Conseil, 1984.
55 p. ; 28 cm. + carte en coul. (28x53 cm. pliée à 28x18 cm.).

Descripteur(s): *Pauvreté *Milieu défavorisé *Indicateur socio-économique *Analyse statistique *Statistiques *Caractéristiques socio-économiques *Carte scolaire *Planification scolaire *Préscolaire (Niveau) *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

La loi qui a créé le Conseil scolaire de l'île de Montréal a confié à cet organisme le mandat "d'assurer le rattrapage en milieux défavorisés en matière d'éducation". Tirant profit du Recensement de 1971, le Conseil a réalisé, en 1974 et 1975, une carte des zones défavorisées de l'île de Montréal et une liste des écoles primaires de l'île qui peuvent être considérées comme cibles des interventions. L'objectif du rapport consiste à rajeunir ces outils en tenant compte du Recensement de 1981 tout en améliorant le modèle utilisé. De tels outils servent à distribuer de façon rationnelle et équitable les budgets d'éducation en tenant compte des inégalités sociales.

Il s'est agi de construire, au moyen de données issues du Recensement de juin 1981, un indice du degré de défavorisation de chacune des 410 unités de planification scolaire (UPS) du territoire; on a ensuite établi le degré de défavorisation de chacune des écoles primaires, en fonction des UPS formant le bassin d'alimentation en élèves des différentes écoles. La variable-pivot, que constitue le taux de pauvreté, a été définie en fonction de cinq autres variables: 1. la sous-scolarisation des mères; 2. l'absence du père; 3. l'état détérioré du logement; 4. l'absence prolongée du chef de famille du monde du travail; 5. les drop-outs de quinze à dix-sept ans. Les résultats sont présentés sous forme de tableaux.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063

EDUQ 8470637

DÉTERMINATION DU DEGRÉ DE DÉFAVORISATION DES UNITÉS DE PLANIFICATION SCOLAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

ET

CLASSIFICATION DES ÉCOLES PRIMAIRES SELON LEUR DEGRÉ DE DÉFAVORISATION

Conseil scolaire
de l'île de Montréal

Avril 1984

LAC DES DEUX-MONTAGNES
ÎLE BIZARD
VAUDREUIL-SOULANGES
ÎLE PERROT
LAC ST-LOUIS

Conseil scolaire
de l'île de Montréal

Conseil scolaire
de l'île de Montréal

Indice global de défavorisation selon les unités de planification scolaire du Conseil Scolaire de l'île de Montréal

Source des données
Statistique Canada, Recensement de 1981

- ● 60 et plus
- ● 50 à 59
- ● 40 à 49
- ● 30 à 39
- ○ 20 à 29
- □ 10 à 19
- △ moins de 10
- ✖ UPS pour lesquelles il a été impossible d'établir un indice global de défavorisation

EDUQ 8470637

DÉTERMINATION DU DEGRÉ DE DÉFAVORISATION DES UNITÉS DE PLANIFICATION SCOLAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

ET

CLASSIFICATION DES ÉCOLES PRIMAIRES SELON LEUR DEGRÉ DE DÉFAVORISATION

Avril 1984

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Introduction	1
1. L'objectif de l'étude	3
2. Le concept de base de l'étude	3
3. La sélection des variables d'ajustement	4
4. Le processus d'ajustement du «taux de pauvreté»	6
5. L'immigration récente	6
6. La «carte de la pauvreté»	7
Liste des UPS classées par ordre décroissant de l'indice global de défavorisation	8
7. Informations supplémentaires	26
8. Classification des écoles primaires selon leur degré de défavorisation	26
Liste des écoles classées par ordre décroissant de l'indice global de défavorisation	28
Annexe technique	44
Méthodologie utilisée dans le cadre de l'étude	44
1. Objectif de l'étude	44
2. Les données utilisées	44
3. Description de la variable-pivot	45
4. Sélection des variables d'ajustement	45
5. L'ajustement de taux de pauvreté au moyen des variables sélectionnées	47
6. L'ajustement pour tenir compte de l'immigration récente	50
7. Données analytiques	51
Tableau A - UPS classées par ordre décroissant de l'indice global de défavorisation: valeur moyenne des variables pour les UPS de chaque décile	53
Tableau B - UPS classées par ordre décroissant de l'indice global de défavorisation: ratio moyen pour les UPS de chaque décile, des écarts par rapport à la moyenne pour chaque variable	54
Tableau C - UPS classées par ordre décroissant de l'indice global de défavorisation: valeur moyenne, pour les UPS de chaque décile, du «Score Z» des écarts par rapport à la moyenne pour chaque variable	55

INTRODUCTION

On se souviendra que la loi qui créait le Conseil scolaire de l'île de Montréal lui faisait un devoir "d'assurer le rattrapage en milieux défavorisés en matière d'éducation", reconnaissant par là l'inégalité des chances en éducation reliées aux disparités sociales.

Dès le départ et afin d'agir de la façon la plus éclairée possible dans ce secteur, le Conseil commandait des études qui allaient le doter d'une instrumentation lui permettant de poser les meilleurs gestes, en toute objectivité.

C'est en tirant profit du Recensement de 1971 qu'il réalisait, en décembre 1974, sa première carte des zones défavorisées sur l'île de Montréal. En 1975, toujours grâce aux mêmes sources d'informations, il publiait une liste des écoles primaires de l'île qui pourraient être considérées comme cibles des interventions.

De cette date jusqu'à aujourd'hui, c'est avant tout sur les données de ces recherches que le Conseil scolaire s'est appuyé pour répartir entre les commissions scolaires les sommes qu'il affecte annuellement aux interventions qui cherchent à améliorer la qualité de l'école en milieux économiquement faibles.

Cependant, conscient de l'affaiblissement graduel de la valeur et de la crédibilité de ces assises avec le passage du temps et, désirant profiter de la récente disponibilité des données du Recensement 1981, le Conseil scolaire a décidé de rajeunir ses outils en améliorant autant que possible le modèle déjà utilisé.

...

Plusieurs personnes ont participé à la réalisation de ces travaux. Monsieur Yvon Lefebvre, professeur à l'Université du Québec à Montréal, a été impliqué au départ dans la conceptualisation du modèle retenu; par la suite, il a agi comme conseiller technique. Messieurs Raymond Dépatie et Claude Parent, qui avaient collaboré à plusieurs études du même genre dans le passé, ont été consultés sur les aspects méthodologiques du travail. Monsieur Luc Vaillancourt, de l'UQAM, a agi à titre d'analyste pour l'organisation du fichier et le traitement des données. Les informations sur le Recensement 1981 ont été fournies par Statistique Canada, grâce à la collaboration de Messieurs Guy Oddo et Pierre Gauthier, de la section du service aux clientèles à Ottawa. Pour la réalisation de la classification des écoles, Monsieur Albert Côté, démographe du C.S.I.M. ainsi que Monsieur Richard Gauthier, responsable de projets au service de l'informatique de la CECM, ont apporté une précieuse contribution. Les travaux de cartographie ont été confiés à Monsieur Marc Parent de la maison VidéoFormat inc. Enfin, Monsieur Claude Hébert, répondant de l'étude au Conseil scolaire de l'île de Montréal, a supervisé l'ensemble des opérations.

1. L'OBJECTIF DE L'ÉTUDE

La présente étude poursuivait deux objectifs séquentiellement reliés. Il s'agissait d'abord de construire, au moyen de données issues du recensement de juin 1981, une mesure, c'est-à-dire un indice, du degré de défavorisation de chacune des 410 unités de planification scolaire (UPS) du territoire du Conseil scolaire de l'Ile de Montréal.* La nécessité d'utiliser les UPS comme unités territoriales (plutôt que les «secteurs de recensement» de Statistique Canada, par exemple) s'explique par le fait que l'on connaît, pour chacune des écoles du territoire du CSIM, l'UPS dans laquelle réside chacun des élèves qui la fréquente, ce qui implique incidemment la possibilité de connaître le degré de défavorisation de chacune des UPS dans lesquelles résident les élèves d'une école.

Il s'agissait ensuite d'établir le degré de défavorisation de chacune des écoles primaires du territoire du CSIM, ce qui, à la lumière de ce qui précède, consiste évidemment en une moyenne du degré de défavorisation de toutes les UPS formant le bassin d'alimentation en élèves des différentes écoles.

2. LE CONCEPT DE BASE DE L'ÉTUDE

Dans l'état actuel de nos connaissances sur le phénomène

---

* Les limites des UPS ont été établies en tenant compte des facteurs suivants: les barrières physiques (naturelles ou artificielles) telles les escarpements du sol, les voies ferrées, les voies de canalisation, les autoroutes, etc.; l'occupation du sol sur de vastes dimensions telles les grands parcs, les cours de triage, les grands centres commerciaux, les vastes institutions, etc.; les principales artères de circulation; les limites municipales; les «frontières» socio-culturelles; les limites des secteurs de recensement du Canada (dans toute la mesure du possible).

de la défavorisation en milieu scolaire, c'est la pauvreté économique, c'est-à-dire la privation d'un revenu adéquat, qui constitue, et de loin, le plus important facteur, en même temps que la plus importante caractéristique, de la défavorisation. C'est pourquoi tout indice de défavorisation doit refléter, dans une très large mesure, un «taux de pauvreté».

Il faut cependant considérer que plusieurs autres facteurs d'ordre socio-culturel ou économique, dont il est possible de mesurer l'incidence au moyen d'une variable, sont aussi associés au phénomène de la défavorisation. Par conséquent, s'en tenir au seul «taux de pauvreté» pour mesurer un phénomène aussi complexe que celui de la défavorisation, apparaîtrait pour le moins insuffisant. C'est pourquoi, dans toute la mesure du possible, il convenait de «nuancer» le «taux de pauvreté» lui-même au moyen d'un certain nombre d'autres variables qui viennent en quelque sorte «enrichir» la mesure utilisée pour illustrer la répartition territoriale de l'incidence de la défavorisation.

Il s'ensuit donc que l'indice de défavorisation à construire pour chacune des UPS devait être constitué primordialement du «taux de pauvreté», en tant que variable-pivot, mais que celle-ci devait être «ajustée», en hausse ou baisse selon le cas, par un certain nombre d'autres variables mesurant des facteurs pertinents d'ordre socio-culturel ou économique.

3. LA SÉLECTION DES VARIABLES D'AJUSTEMENT

On trouvera à la Section 3 de l'annexe technique la description détaillée de la variable-pivot, le «taux de pauvreté»

qui est mesuré par le pourcentage de familles dont le revenu total est inférieur aux seuils de pauvreté de Statistique Canada (lesquels varient selon la taille de la famille).

Pour ce qui est des variables d'ajustement, c'est à la Section 4 de l'annexe technique qu'on en trouvera la description ainsi que la méthode utilisée pour les sélectionner. En fait, il y avait 8 facteurs, représentés par autant de variables, qui pouvaient être considérés, au plan théorique, comme des caractéristiques de la défavorisation. Or, il s'est avéré que seulement 5 de ces facteurs peuvent être considérés comme des caractéristiques de la défavorisation, et ce sont les suivants:

a. La sous-scolarisation des mères: le pourcentage des mères ayant 8 années ou moins de scolarité;

b. L'absence du père: le pourcentage de familles monoparentales-femmes;

c. L'état détérioré du logement: le pourcentage de logements privés ayant besoin de réparations majeures;

d. L'absence prolongée du chef de famille du monde du travail: le pourcentage de chefs de famille n'ayant jamais travaillé ou ayant travaillé pour la dernière fois avant 1980 (alors que le recensement a été effectué en juin 1981);

e. Les drop-outs de 15 à 17 ans: le pourcentage de jeunes de 15 à 17 ans qui n'ont pas fréquenté l'école durant l'année scolaire 1980-81.

4. LE PROCESSUS D'AJUSTEMENT DU «TAUX DE PAUVRETÉ»

On trouvera à la Section 5 de l'annexe technique la méthode employée aux fins d'ajuster, en hausse ou en baisse selon le cas, le «taux de pauvreté» au moyen des 5 variables décrites précédemment, de façon à obtenir le «taux de pauvreté ajusté».

Il est important de noter que les 5 variables d'ajustement avaient exactement le même poids dans le cadre de ce processus d'ajustement du «taux de pauvreté» et ce, parce que dans l'état actuel des connaissances sur l'école en milieux défavorisés, il n'est pas possible de dire si, et dans quelle mesure, certaines de ces variables d'ajustement sont plus importantes que certaines autres.

5. L'IMMIGRATION RÉCENTE

S'il a été assez clairement démontré que l'intégration scolaire des enfants d'immigrants récents peut poser de sérieuses difficultés même lorsque le milieu scolaire n'est pas défavorisé, il est facile d'imaginer les complications additionnelles qui surgissent lorsque cette intégration scolaire doit s'effectuer dans un milieu scolaire défavorisé. C'est pourquoi le «taux de pauvreté ajusté» a lui-même été légèrement ajusté en hausse en fonction de l'importance relative, dans chaque UPS, des familles ayant immigré au cours des 5 dernières années. On trouvera à la Section 6 de l'annexe technique la description exacte de la méthode d'ajustement utilisée.

Avec ce dernier ajustement, on obtenait l'«Indice glogal de défavorisation» pour chaque UPS.

6. LA «CARTE DE LA PAUVRETÉ»

Après cette section, est présentée la liste des UPS par ordre décroissant de l'«Indice global de défavorisation». Ici, il est extrêmement important de noter que cet Indice global reflète primordialement le «taux de pauvreté» et ce, même si plusieurs ajustements lui ont été apportés. En effet, l'ordre de grandeur de ces ajustements a été volontairement restreint de façon à préserver le rôle prédominant du «taux de pauvreté».

Par ailleurs, il faut mentionner que l'«Indice global de défavorisation» a une possibilité théorique de variation qui va de 0 à 100, puisqu'il consiste en une série d'ajustements au «taux de pauvreté», lequel peut évidemment varier (théoriquement) de 0 à 100 %. En pratique, cet Indice varie de 1,39 pour l'UPS la moins défavorisée, à 68,50 pour l'UPS la plus défavorisée.

Finalement, il est important de noter qu'il n'a pas été possible de calculer un Indice global pour les UPS dont les numéros sont les suivants: 27, 76, 120, 122, 138, 141, 195, 214, 215, 218 et 446. Tout d'abord, en juin 1981 (date du recensement), il n'y avait aucune famille avec enfant(s) d'âge scolaire dans cinq (5) de ces UPS. Ensuite, pour les six (6) autres UPS, les données disponibles ne pouvaient pas être considérées comme significatives, à cause des arrondissements qu'apporte Statistique Canada aux faibles nombres pour protéger la confidentialité de l'information.

LISTE DES UPS CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT DE L'INDICE GLOBAL DE DÉFAVORISATION

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
208	68,50
216	68,25
213	67,39
209	63,75
210	62,3[illegible]
228	61,66
217	61,04
224	61,04
223	59,35
227	57,27
211	57,13
221	56,44
207	54,70
261	54,60
237	54,42
205	53,72
258	52,92
206	51,81
314	51,36
220	51,11

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
226	50,31
256	49,53
312	49,49
240	48,80
225	48,51
245	46,79
257	45,66
244	44,82
255	44,11
369	43,99
109	43,95
222	43,81
129	43,75
204	43,41
219	43,27
254	43,19
234	42,29
110	42,24
246	41,75
306	41,75
292	41,72
310	40,77
182	40,41

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
388	40,35
203	40,29
298	40,25
108	40,11
178	39,78
239	39,55
243	39,34
297	38,92
106	38,70
233	38,33
315	38,30
296	38,04
293	37,99
84	37,88
302	36,72
105	36,46
263	35,95
130	35,80
242	35,65
260	35,62
253	35,52
321	35,50
303	35,34

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
262	35,13
236	35,05
259	34,67
181	34,67
201	34,58
176	34,58
295	34,06
212	34,05
311	33,99
231	33,98
202	33,92
322	33,70
342	33,50
334	33,50
179	33,47
79	33,35
294	33,29
185	33,28
291	33,28
370	33,26
171	33,25
232	33,06
317	32,92

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
235	32,87
238	32,80
104	32,33
325	32,23
313	32,20
81	31,84
229	31,83
192	31,57
152	31,30
326	31,25
415	31,14
421	31,08
327	30,83
127	30,49
366	30,33
323	30,32
447	30,28
309	30,04
174	29,82
331	29,62
199	29,60
300	29,53
364	29,46

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
337	29,37
304	29,32
328	29,26
137	29,25
154	29,21
308	29,06
194	29,00
330	28,82
241	28,68
230	28,66
329	28,59
251	28,57
107	28,42
316	28,23
333	28,19
428	27,99
286	27,86
363	27,83
277	27,82
445	27,70
164	27,65
348	27,50
444	27,39

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
168	27,33
379	27,32
197	27,32
438	27,23
324	27,22
434	27,18
180	26,98
301	26,98
186	26,78
336	26,65
365	26,48
368	26,47
381	26,38
82	26,25
271	26,25
159	26,17
405	26,15
278	26,13
268	25,85
435	25,75
360	25,75
378	25,49
401	25,39

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
448	25,22
16	25,19
380	25,09
395	24,75
417	24,75
158	24,69
288	24,54
284	24,46
320	24,45
276	24,15
367	24,12
344	24,05
80	23,79
307	23,60
299	23,33
385	23,33
332	23,27
4	23,23
443	23,16
252	23,08
374	22,92
353	22,90
409	22,85

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
389	22,73
335	22,71
269	22,63
266	22,55
433	22,52
96	22,45
103	22,45
319	22,18
338	22,17
177	22,14
265	21,97
318	21,93
429	21,86
394	21,85
198	21,81
375	21,75
346	21,68
74	21,26
437	21,17
133	21,06
264	20,92
88	20,67
17	20,57

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
384	20,57
441	20,52
377	20,49
376	20,44
126	20,43
383	20,20
354	20,02
135	20,00
392	19,95
10	19,88
270	19,67
382	19,63
170	19,54
86	19,49
305	19,49
387	19,48
200	19,45
275	19,42
89	19,25
287	19,21
134	19,18
175	19,06
15	19,05

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
406	19,05
373	19,03
70	18,98
391	18,97
418	18,83
359	18,80
45	18,68
183	18,67
356	18,62
416	18,50
90	18,40
436	18,29
412	18,18
193	18,01
362	18,01
272	17,99
371	17,94
352	17,87
372	17,85
187	17,84
442	17,59
407	17,57
432	17,37

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
274	17,32
196	17,25
386	17,23
167	16,97
403	16,80
7	16,75
281	16,70
273	16,46
425	16,29
28	16,25
136	16,24
361	16,23
355	16,21
283	15,84
350	15,64
169	15,59
91	15,49
83	15,11
413	15,00
341	14,93
26	14,92
357	14,79
111	14,74

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
414	14,70
402	14,55
347	14,52
190	14,51
14	14,46
411	14,40
87	14,35
58	14,28
6	14,18
102	14,14
172	13,99
119	13,98
173	13,93
422	13,85
282	13,76
1	13,75
78	13,54
125	13,46
404	13,42
410	13,36
121	13,32
267	13,27
431	13,13

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
95	13,04
345	13,00
280	12,83
46	12,58
390	12,56
61	12,54
69	12,50
3	12,43
426	12,33
132	12,25
131	12,25
11	12,11
53	11,99
184	11,90
117	11,84
439	11,78
285	11,75
393	11,74
349	11,68
59	11,67
73	11,65
157	11,59
440	11,38

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
358	11,37
2	11,37
118	11,15
67	11,06
57	10,91
151	10,82
101	10,71
50	10,69
165	10,35
13	10,18
144	10,17
93	10,09
9	10,06
12	9,88
427	9,84
51	9,78
279	9,69
60	9,61
351	9,52
128	9,50
116	9,42
191	9,39
92	9,36

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
343	9,35
72	9,34
124	9,31
55	9,20
42	9,06
166	8,99
161	8,83
43	8,75
41	8,60
56	8,56
49	8,56
153	8,50
39	8,43
77	8,35
40	8,30
47	7,92
162	7,89
36	7,83
163	7,81
66	7,80
155	7,75
52	7,72
8	7,63

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
44	7,63
424	7,57
71	7,41
32	7,26
139	7,08
94	7,07
423	7,06
149	7,00
408	6,99
5	6,95
34	6,85
148	6,83
85	6,82
188	6,76
189	6,26
35	6,14
75	5,93
145	5,58
33	5,48
68	5,44
30	5,40
31	5,28
29	5,08

No. d'UPS	Indice global de défavorisation
54	5,06
156	4,90
37	4,52
38	4,43
65	4,36
123	4,36
143	3,92
146	3,60
142	2,42
147	2,18
48	1,39

7. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

À partir de l'imposant stock de données utilisées dans le cadre de cette étude, le CSIM pourra éventuellement diffuser d'autres informations au niveau des UPS. À partir du grand nombre de variables disponibles au niveau de chacune des UPS, il sera possible notamment de produire des cartes illustrant la répartition territoriale de l'incidence de certains phénomènes économiques ou sociaux.

8. CLASSIFICATION DES ÉCOLES PRIMAIRES SELON LEUR DEGRÉ DE DÉFAVORISATION

Pour chacune des écoles, l'on connaît la provenance des élèves qui la fréquentent en terme de l'UPS où chacun d'eux réside. On a donc attribué à chaque élève fréquentant une école, l'«Indice global de défavorisation» de l'UPS dans laquelle il réside, puis on a calculé la moyenne arithmétique, sur tous les élèves fréquentant l'école, de l'Indice global attribué à chacun d'eux. Autrement dit, l'«Indice global de défavorisation» de chaque école se trouve à être la moyenne, pondérée par la provenance des élèves en terme de leur UPS de résidence, de l'Indice global de toutes les UPS faisant partie du bassin d'alimentation en élèves de l'école.

Il est à noter que les élèves résidant dans l'une ou l'autre des onze (11) UPS pour lesquelles il n'y a pas d'Indice global, ont tout simplement été exclus de ce calcul. Cela n'a toutefois pas de conséquence sérieuse puisqu'il ne s'agit que de quelques centaines d'élèves sur un grand total de plus de 122 000.

La liste des résultats de cet exercice débute à la page suivante. Il est à remarquer que les données de la dernière colonne de cette liste indique, pour chaque école considérée, le pourcentage de tous les élèves de niveau élémentaire du territoire du Conseil scolaire de l'Île de Montréal, que représente le total des élèves fréquentant cette école ainsi que le nombre total d'élèves fréquentant les écoles plus défavorisées qu'elle-même.

Il est important de noter que cette liste est provisoire, puisqu'elle reflète les inscriptions d'élèves en date du 30 septembre 1982 et que les données sur ces inscriptions comportent un certain nombre d'erreurs, quoique mineures cependant. Il est donc prévu qu'à très court terme, une nouvelle liste des écoles (classifiées selon leur degré de défavorisation) sera produite au moyen des données sur les inscriptions scolaires de septembre 1983, desquelles toutes les erreurs mineures auront été extirpées.

LISTE DES ÉCOLES CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT DE L'INDICE GLOBAL DE DÉFAVORISATION

Rang de l'école	Nom de l'école	Commission scolaire	Indice global de défavorisation	Nombre d'élèves	% cumulatif d'élèves
1	De la Petite Bourgogne	CECM	63,37	252	0,21 %
2	Charles-Lemoyne (polyvalente)	CECM	61,52	565	0,68 %
3	Marguerite-Bourgeoys	CECM	57,78	296	0,93 %
4	Champlain	CECM	57,64	480	1,33 %
5	Garneau	CECM	55,83	473	1,73 %
6	Lorne	CEPGM	53,91	195	1,89 %
7	Victor-Rousselot	CECM	51,91	359	2,19 %
8	Saint-Eusèbe (nouvelle)	CECM	51,28	373	2,50 %
9	St. Gabriel's	CECM	49,91	365	2,81 %
10	Saint-Anselme	CECM	49,70	450	3,18 %
11	Saint-Nom-de-Jésus	CECM	48,51	541	3,63 %
12	Hochelaga	CECM	47,76	363	3,94 %
13	Ludger-Duvernay	CECM	47,71	613	4,45 %
14	Baril	CECM	46,33	594	4,95 %
15	Saint-Jean-Baptiste	CECM	46,33	455	5,33 %
16	Marie-Anne, primaire	CECM	45,91	431	5,69 %
17	Jeanne-Leber	CECM	45,84	337	5,97 %
18	Notre-Dame-de-la-Paix	CECV	42,80	434	6,33 %
19	Laurier	CECM	41,65	376	6,65 %
20	Saint-Louis	CECM	41,59	265	6,87 %

LISTE DES ÉCOLES CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT DE L'INDICE GLOBAL DE DÉFAVORISATION

Rang de l'école	Nom de l'école	Commission scolaire	Indice global de défavorisation	Nombre d'élèves	% cumulatif d'élèves
21	Lambert-Closse	CECM	41,23	473	7,26 %
22	Saint-Zotique	CECM	41,22	360	7,56 %
23	Saint-François-Xavier	CECM	40,83	343	7,85 %
24	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	CECV	40,68	314	8,11 %
25	Luke Callaghan Memorial (g)	CECM	40,65	276	8,34 %
26	Notre-Dame-de-L'Assomption	CECM	40,41	320	8,61 %
27	Saint-Noël-Chabanel	CECM	39,60	572	9, 9 %
28	Saint-Louis-de-Gonzaque	CECM	39,11	223	9,27 %
29	Edward VII	CEPGM	38,93	473	9,67 %
30	Saint-Jean-de-la-Lande	CECM	38,82	221	9,85 %
31	La Mennais	CECM	38,71	395	10,19 %
32	St. Patrick's	CECM	38,62	281	10,42 %
33	Jean-Jacques-Olier	CECM	38,61	513	10,85 %
34	Saint-Etienne	CECM	38,55	281	11, 8 %
35	Notre-Dame-du-Bois-Franc	Ste-Croix	38,36	236	11,28 %
36	Saint-Enfant-Jésus	CECM	38,20	417	11,63 %
37	Arc-en-Ciel	CECM	38,11	57	11,68 %
38	Pie XII	Ste-Croix	38,21	376	11,99 %
39	Saint-Jean-de-Brébeuf	CECM	37,47	513	12,42 %
40	Nazareth	CECM	36,98	252	12,63 %

LISTE DES ÉCOLES CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT DE L'INDICE GLOBAL DE DÉFAVORISATION

Rang de l'école	Nom de l'école	Commission scolaire	Indice global de défavorisation	Nombre d'élèves	% cumulatif d'élèves
41	Ste-Jeanne-d'Arc, annexe	CECM	36,94	474	13, 3 %
42	Saint-Clément	CECM	36,90	662	13,58 %
43	Paul-Bruchesi	CECM	36,32	374	13,89 %
44	Saint-Pierre-Claver,primaire	CECM	36,24	526	14,33 %
45	Notre-Dame-de-Lourdes	CECV	36,17	441	14,70 %
46	Westmount Park	CEPGM	35,84	245	14,91 %
47	Louis-Hippolyte-la-Fontaine	CECM	35,66	331	15,18 %
48	Bancroft	CEPGM	35,29	332	15,46 %
49	Notre-Dame-de-la-Défense	CECM	34,85	541	15,91 %
50	Lévis-Sauvé	CECV	34,54	443	16,28 %
51	Saint-J.-B.-de-la-Salle	CECM	34,37	284	16,52 %
52	Le Plateau	CECM	34,86	447	16,89 %
53	Barthelemy-Vimont	CECM	34,32	621	17,41 %
54	St. Brendan's	CECM	34,57	250	17,62 %
55	Coronation	CEPGM	33,99	386	17,94 %
56	Adélard-Desrosiers	CECM	33,87	741	18,56 %
57	Saint-Pascal-Baylon	CECM	33,57	815	19,24 %
58	Jules-Verne	CECM	33,56	937	20, 3 %
59	Lanaudière	CECM	33,51	220	20,21 %
60	Madeleine-de-Verchères	CECM	33,38	574	20,69 %

LISTE DES ÉCOLES CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT DE L'INDICE GLOBAL DE DÉFAVORISATION

Rang de l'école	Nom de l'école	Commission scolaire	Indice global de défavorisation	Nombre d'élèves	% cumulatif d'élèves
61	Philippe-Morin	Slt-St-Louis	33,30	320	20,96 %
62	Bienville	CECM	33,30	522	21,39 %
63	Ste-Cécile (nouvelle)	CECM	33,18	454	21,77 %
64	Mother Seton	CECM	32,99	196	21,94 %
65	Sinclair Laird	CEPGM	32,96	371	22,25 %
66	St. Kevin's	CECM	32,50	248	22,45 %
67	Barclay	CEPGM	32,49	839	23,16 %
68	Saint-Arsène	CECM	32,86	440	23,52 %
69	Monseigneur-Boileau	Slt-St-Louis	31,96	244	23,73 %
70	Bedford	CEPGM	31,75	214	23,91 %
71	Woodland	CEPGM	31,68	336	24,19 %
72	Sainte-Bibiane	CECM	31,62	200	24,35 %
73	Notre-Dame-Auxiliatrice	CECV	31,62	272	24,58 %
74	Jardins-des-Sts-Anges	Slt-St-Louis	31,61	326	24,85 %
75	Marie-Favery	CECM	31,57	534	25,30 %
76	St. Michael's	CECM	31,46	291	25,54 %
77	Saint-Ambroise	CECM	30,52	381	25,86 %
78	Saint-Grégoire-le-Grand	CECM	30,49	363	26,16 %
79	Eugenio Pacelli	CECM	30,47	394	26,49 %
80	Saint-Gabriel-Lalemant	CECM	30,27	369	26,80 %

LISTE DES ÉCOLES CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT DE L'INDICE GLOBAL DE DÉFAVORISATION

Rang de l'école	Nom de l'école	Commission scolaire	Indice global de défavorisation	Nombre d'élèves	% cumulatif d'élèves
81	Jacques-Rousseau	Jero-Leroyer	30,21	555	27,27 %
82	Sainte-Bernadette-Soubirous	CECM	30,86	607	27,77 %
83	Maisonneuve	CEPGM	29,86	298	28, 2 %
84	F.A.C.E. I-II-III	CEPGM	29,73	684	28,59 %
85	Chanoine-Joseph-Théoret	CECV	29,43	436	28,96 %
86	John XXIII	CECM	29,38	256	29,17 %
87	Saint-Barthelemy	CECM	29,30	448	29,55 %
88	Algonquin	CEPGM	29,26	478	29,95 %
89	Francesca Cabrini	CECM	29,22	252	30,16 %
90	Nesbitt	CEPGM	29,17	378	30,47 %
91	Iona	CEPGM	28,98	399	30,81 %
92	Saint-François-Solano	CECM	28,87	426	31,16 %
93	Saint-Damase	CECM	28,70	332	31,44 %
94	Saint-Emile primaire	CECM	28,64	199	31,61 %
95	St. Dorothy's	CECM	28,58	322	31,88 %
96	Marie-Rivier	CECM	28,52	452	32,25 %
97	N.-Dame-du-Perpétuel-Secours	CECM	28,18	563	32,72 %
98	Parkdale	CEPGM	27,99	341	33, 1 %
99	Guy Drummond	CEPGM	27,80	299	33,26 %
100	William H. Walsh	Ste-Croix	27,71	330	33,53 %

LISTE DES ÉCOLES CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT DE L'INDICE GLOBAL DE DÉFAVORISATION

Rang de l'école	Nom de l'école	Commission scolaire	Indice global de défavorisation	Nombre d'élèves	% cumulatif d'élèves
101	Paul-Jarry	Slt-St-Louis	27,40	287	33,77 %
102	Cardinal-Léger	Jero-Leroyer	27,40	348	34, 7 %
103	Emily Carr	CECM	27,29	311	34,33 %
104	Saint-Marc, Annexe	CECM	27,29	606	34,83 %
105	Ogilvie	CEPGM	27,26	368	35,14 %
106	René-Pelletier	Jero-Leroyer	27,19	220	35,32 %
107	Centre Chateau-Pierrefonds	Bald-Cartier	27,77	10	35,33 %
108	Saint-Albert-le-Grand	CECM	27,59	317	35,60 %
109	Sainte-Lucie	CECM	27,16	372	35,91 %
110	Montcalm	CECM	26,86	584	36,40 %
111	All Saints	CECM	26,73	191	36,55 %
112	Montmartre	Jero-Leroyer	26,70	240	36,76 %
113	Notre-Dame-des-Neiges	CECM	26,61	407	37,10 %
114	St. Thomas More	CECV	26,39	367	37,40 %
115	Emmett Mullaly	CECM	26,36	275	37,63 %
116	Frederic-Ozanam	CECM	26,29	417	37,98 %
117	Martin	Slt-St-Louis	26,22	391	38,31 %
118	Saint-Antonin	CECM	26,51	295	38,55 %
119	Saint-Mathieu	CECM	25,97	245	38,76 %
120	Boucher-de-la-Bruère	CECM	25,97	262	38,98 %

LISTE DES ÉCOLES CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT DE L'INDICE GLOBAL DE DÉFAVORISATION

Rang de l'école	Nom de l'école	Commission scolaire	Indice global de défavorisation	Nombre d'élèves	% cumulatif d'élèves
121	St-Vincent-Marie-Strambi	CECM	25,94	703	39,57 %
122	Ahuntsic	CEPGM	25,84	474	39,96 %
123	Dollard-des-Ormeaux	CECM	25,83	397	40,29 %
124	Hélène-Boullé	CECM	25,67	405	40,63 %
125	Saint-Bernardin	CECM	25,63	389	40,96 %
126	Sainte-Colette	CECM	25,48	364	41,26 %
127	Marguerite-Bourgeoys	Jero-Leroyer	25,41	347	41,55 %
128	Saint-François-d'Assise	CECM	25,15	459	41,93 %
129	Lajoie	Ste-Croix	25,14	483	42,34 %
130	Notre-Dame	Jero-Leroyer	24,89	268	42,56 %
131	Saint-Rémi	CECM	24,88	418	42,91 %
132	Holy Cross	CECM	24,59	362	43,21 %
133	Saint-Gérard	CECM	24,49	567	43,69 %
134	Saint-Jean-Vianney	CECM	24,49	284	43,93 %
135	Marie-Rollet	CECM	24,43	269	44,15 %
136	Très-Saint-Sacrement	Slt-St-Louis	24,35	340	44,43 %
137	Carlyle	CEPGM	24,35	310	44,69 %
138	Coeur-Immaculé-de-Marie	CECM	24,28	409	45, 3 %
139	Louis-Dupire	CECM	24,24	512	45,46 %
140	Saint-Donat Primaire	CECM	24,17	302	45,72 %

LISTE DES ÉCOLES CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT DE L'INDICE GLOBAL DE DÉFAVORISATION

Rang de l'école	Nom de l'école	Commission scolaire	Indice global de défavorisation	Nombre d'élèves	% cumulatif d'élèves
141	Saint-Odile	CECM	24,99	540	46,17 %
142	Saint-Léon	CECM	24,39	471	46,56 %
143	Marie-de-l'Incarnation	CECM	24,44	314	46,82 %
144	Saint-Justin	CECM	23,86	541	47,27 %
145	St-Octave	Jero-Leroyer	23,77	264	47,50 %
146	De-la-Rousselière	Jero-Leroyer	23,74	451	47,87 %
147	St.Alice's	CECM	23,73	255	48, 9 %
148	Alphonse-Pesant	Jero-Leroyer	23,71	647	48,63 %
149	Our Lady of Pompei	CECM	23,68	262	48,85 %
150	Les Enfants du Monde	CECM	23,64	393	49,17 %
151	Somerled	CEPGM	23,59	298	49,42 %
152	Gérald McShane	CECM	23,18	603	49,93 %
153	Guybourg	CECM	23,15	255	50,14 %
154	Sainte-Gertrude	CECM	23,35	575	50,62 %
155	Notre-Dame-de-la-Paix	CECM	22,70	275	50,85 %
156	Saint-Simon, Apôtre	CECM	22,62	369	51,16 %
157	Nouvelle-Querbes	Ste-Croix	22,62	305	51,41 %
158	Tara Hall	Jero-Leroyer	22,51	248	51,62 %
159	Jean-Nicolet	CECM	22,36	648	52,16 %
160	Maple Hill	CEPGM	22,30	238	52,36 %

LISTE DES ÉCOLES CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT DE L'INDICE GLOBAL DE DÉFAVORISATION

Rang de l'école	Nom de l'école	Commission scolaire	Indice global de défavorisation	Nombre d'élèves	% cumulatif d'élèves
161	Saint-Antoine-Marie-Claret	CECM	22,12	369	52,67 %
162	Laurier-McDonald	Slt-St-Louis	22,91	322	52,94 %
163	Le Carignan	CECM	21,86	639	53,47%
164	Ste-Catherine-Labouré	Slt-St-Louis	21,85	348	53,76 %
165	Cardinal-Léger	Ste-Croix	21,83	542	54,22 %
166	St-Joseph	Jero-Leroyer	21,74	438	54,58 %
167	Frederick Banting	CECM	21,57	227	54,77 %
168	St. Monica's	CECM	21,51	356	55, 7 %
169	Notre-Dame-du-Foyer	CECM	21,48	278	55,30 %
170	Riverview	CEPGM	21,30	363	55,61 %
171	René-Guenette	CECM	21,24	587	56,10 %
172	Sainte-Catherine-de-Sienne	CECM	21,19	275	56,33 %
173	Le Tournesol	Jero-Leroyer	20,97	21	56,34 %
174	Saints-Martyrs-Canadiens	CECM	20,88	396	56,67 %
175	Henri-Beaulieu	Ste-Croix	20,82	279	56,91 %
176	Dante	Jero-Leroyer	20,75	388	57,23 %
177	Hébert	Ste-Croix	20,67	263	57,45 %
178	Saint-Benoit	CECM	20,64	247	57,66 %
179	Ste-Geneviève	Slt-St-Louis	20,61	476	58, 6 %
180	Resurrection of our Lord	Slt-St-Louis	20,59	250	58,26 %

LISTE DES ÉCOLES CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT DE L'INDICE GLOBAL DE DÉFAVORISATION

Rang de l'école	Nom de l'école	Commission scolaire	Indice global de défavorisation	Nombre d'élèves	% cumulatif d'élèves
181	McLearon	Jero-Leroyer	20,59	96	58,34 %
182	Soulanges	Lakeshore	20,57	13	58,36 %
183	Lawrence O'Toole	CECM	20,38	187	58,51 %
184	Mountrose	CEPGM	20,37	343	58,80 %
185	John Caboto	CECM	20,29	239	59, 0 %
186	Albatros	Jero-Leroyer	20,23	54	59, 4 %
187	Canadian Martyrs	CECM	20,19	237	59,24 %
188	Edward Murphy	CECM	20,16	217	59,42 %
189	Dalkeith	CEPGM	20,13	243	59,63 %
190	Ami-Soleil	Jero-Leroyer	20,11	204	59,80 %
191	Notre-Dame-de-Grâce	CECM	20,11	756	60,43 %
192	Lambert-Closse	Jero-Leroyer	20,11	504	60,85 %
193	Atelier	CECM	20,00	331	61,63 %
194	François-la-Bernarde	Jero-Leroyer	19,99	397	61,46 %
195	Fernand Gauthier	CECM	19,98	248	61,67 %
196	Pierre-de-Coubertin	Jero-Leroyer	19,67	772	62,31 %
197	Louis-Colin	CECM	19,65	309	62,57 %
198	Laurier-McDonald	Slt-St-Louis	19,62	505	62,99 %
199	Henri-Forest	Slt-St-Louis	19,61	477	63,39 %
200	Cecil Newman	CEPGM	19,54	535	63,84 %

LISTE DES ÉCOLES CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT DE L'INDICE GLOBAL DE DÉFAVORISATION

Rang de l'école	Nom de l'école	Commission scolaire	Indice global de défavorisation	Nombre d'élèves	% cumulatif d'élèves
201	Jonathan	Ste-Croix	19,39	56	63,88 %
202	La Visitation	CECM	19,36	294	64,13 %
203	Philippe-Labarre	CECM	19,31	289	64,37 %
204	Sainte-Louise-de-Marillac	CECM	18,97	278	64,60 %
205	Willingdon	CEPGM	18,84	415	64,95 %
206	Armand-Lavergne	CECM	18,68	341	65,23 %
207	St. Ignatius of Loyola	CECM	18,66	301	65,49 %
208	Christ-Roi	CECM	18,44	238	65,68 %
209	St. Rita's	CECM	18,41	226	65,87 %
210	Notre-Dame-de-Fatima (annexe)	CECM	18,31	293	66,12 %
211	Saint-Isaac-Jogues	CECM	18,30	331	66,40 %
212	Général-Vanier	Jero-Leroyer	18,28	354	66,69 %
213	Denise-Pelletier	CECM	18,21	592	67,19 %
214	Ferland	Jero-Leroyer	18,18	434	67,55 %
215	Glencoe	CEPGM	18,17	201	67,72 %
216	Hampstead	CEPGM	18,12	344	68, 0 %
217	Summerlea	CEPGM	18,11	70	68, 6 %
218	Sainte-Marthe	CECM	18,11	363	68,37 %
219	Notre-Dame-des-Victoires	CECM	18,97	412	68,71 %
220	Saint-Jean-de-Matha	CECM	18,19	241	68,91 %

LISTE DES ÉCOLES CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT DE L'INDICE GLOBAL DE DÉFAVORISATION

Rang de l'école	Nom de l'école	Commission scolaire	Indice global de défavorisation	Nombre d'élèves	% cumulatif d'élèves
221	Transfiguration of our Lord	CECM	17,93	232	69,11 %
222	Honoré-Mercier	Jero-Leroyer	17,88	632	69,63 %
223	Victor-Lavigne	Jero-Leroyer	17,84	591	70,13 %
224	Le Caron	CECM	17,70	248	70,33 %
225	La Dauversière	Jero-Leroyer	17,64	428	70,69 %
226	St. Edmund of Canterbury	CECM	17,62	248	70,90 %
227	La Verendrye	CECM	17,48	271	71,13 %
228	Sainte-Claire	CECM	17,43	186	71,28 %
229	Leonardo da Vinci	CECM	17,27	616	71,80 %
230	Cedarcrest	CEPGM	17,22	210	71,97 %
231	Laurendeau-Dunton	Slt-St-Louis	17,19	667	72,53 %
232	Wilfrid-Bastien	Jero-Leroyer	17,18	560	73, 0 %
233	Mgr-Albert-Valois	Bald-Cartier	17,12	529	73,44 %
234	Meadowbrook	CEPGM	17,75	485	73,85 %
235	Laurentide	CEPGM	17,53	178	73,99 %
236	Laurendeau-Dunton	Slt-St-Louis	17,00	611	74,50 %
237	Elizabeth Ballantyne	CEPGM	16,80	379	74,82 %
238	Edouard-Laurin	Ste-Croix	16,69	327	75, 9 %
239	Pie XII	Jero-Leroyer	16,15	302	75,35 %
240	St-Germain-d'Outremont	Ste-Croix	16,12	399	75,68 %

LISTE DES ÉCOLES CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT DE L'INDICE GLOBAL DE DÉFAVORISATION

Rang de l'école	Nom de l'école	Commission scolaire	Indice global de défavorisation	Nombre d'élèves	% cumulatif d'élèves
241	Saint-André, Apôtre	CECM	16,15	425	76, 4 %
242	Roslyn	CEPGM	15,87	632	76,56 %
243	Guillaume-Couture	CECM	15,81	547	77, 2 %
244	Evangeline	CECM	15,70	498	77,44 %
245	Gardenview	CEPGM	15,51	435	77,80 %
246	Allion	Slt-St-Louis	15,48	411	78,14 %
247	Keith	CEPGM	15,48	444	78,52 %
248	Edinburgh	CEPGM	15,43	333	78,79 %
249	St-Marcel	Jero-Leroyer	15,36	339	79, 8 %
250	Félix-Leclerc	Jero-Leroyer	15,18	554	79,54 %
251	Ile-des-Soeurs	CEPGM	14,82	136	79,65 %
252	Terre-des-Jeunes	Slt-St-Louis	14,75	452	80, 3 %
253	Children's World	Slt-St-Louis	14,69	381	80,35 %
254	Des Roseraies	Jero-Leroyer	14,65	341	80,63 %
255	Wilfrid-Pelletier	Jero-Leroyer	14,61	332	80,91 %
256	Marie-Reine-des-Coeurs	CECM	14,59	195	81, 7 %
257	Westminster	CEPGM	14,49	518	81,51 %
258	St-Louis-de-Gonzague	Ste-Croix	14,27	137	81,62 %
259	Notre-Dame-de-la-Garde	CECV	14,16	476	82, 2 %
260	Spring Garden	Lakeshore	14,15	374	82,33 %

LISTE DES ÉCOLES CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT DE L'INDICE GLOBAL DE DÉFAVORISATION

Rang de l'école	Nom de l'école	Commission scolaire	Indice global de défavorisation	Nombre d'élèves	% cumulatif d'élèves
261	St-Georges	Bald-Cartier	14,55	200	82,50 %
262	Saint-Paul-de-la-Croix	CECM	13,88	311	82,76 %
263	St. Bernard	Bald-Cartier	13,69	432	83,12 %
264	Gentilly	Bald-Cartier	13,53	568	83,60 %
265	St. Joseph	Ste-Croix	13,52	193	83,76 %
266	Kirkland	Bald-Cartier	13,30	214	83,94 %
267	Chenier	Jero-Leroyer	13,65	284	84,17 %
268	Mount Pleasant	Lakeshore	12,93	355	84,47 %
269	St-Télesphore	Slt-St-Louis	12,80	287	84,71 %
270	Saint-Fabien	CECM	12,69	258	84,93 %
271	Edgewater	Lakeshore	12,61	448	85,30 %
272	Lalande	Bald-Cartier	12,59	368	85,61 %
273	Sunnydale Park	Lakeshore	12,57	513	86, 4 %
274	Hudson	Lakeshore	12,45	175	86,18 %
275	Father Edward Penny	Ste-Croix	12,56	236	86,38 %
276	Herbert Purcell	CEPGM	11,87	319	86,65 %
277	St. Veronica	Bald-Cartier	11,84	236	86,84 %
278	Willowdale	CEPGM	11,76	136	86,96 %
279	Dollard-des-Ormeaux	Bald-Cartier	11,64	572	87,43 %
280	Victor-Therien	Slt-St-Louis	11,63	422	87,79 %

LISTE DES ÉCOLES CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT DE L'INDICE GLOBAL DE DÉFAVORISATION

Rang de l'école	Nom de l'école	Commission scolaire	Indice global de défavorisation	Nombre d'élèves	% cumulatif d'élèves
281	Morand-Nantel	Ste-Croix	11,42	334	88, 7 %
282	Courtland Park	CEPGM	10,97	288	88,31 %
283	Dunrae Gardens	CEPGM	10,92	225	88,50 %
284	Jacques-Bizard	Bald-Cartier	10,26	618	89, 1 %
285	Notre-Dame-des-Rapides	Slt-St-Louis	9,82	320	89,28 %
286	St-Jean-Eudes	Jero-Leroyer	9,55	256	89,49 %
287	Mgr-E.-Deschamps	Bald-Cartier	9,36	589	89,99 %
288	St. Charles	Bald-Cartier	9,32	439	90,35 %
289	Ste-Geneviève	Bald-Cartier	9,25	752	90,98 %
290	Pointe-Claire	Lakeshore	8,95	321	91,25 %
291	Cedar Park	Lakeshore	8,87	242	91,45 %
292	Thorndale	Lakeshore	8,83	473	91,85 %
293	Valois Park	Lakeshore	8,76	305	92,10 %
294	Seigniory	Lakeshore	8,51	433	92,46 %
295	Dorset	Lakeshore	8,48	307	92,72 %
296	St. John Fisher	Bald-Cartier	8,44	369	93, 3 %
297	St-Louis	Bald-Cartier	8,34	533	93,47 %
298	Marguerite-Bourgeois	Bald-Cartier	8,32	517	93,91 %
299	Westpark	CEPGM	8,27	758	94,54 %
300	Northview	Lakeshore	8,77	366	94,85 %

LISTE DES ÉCOLES CLASSÉES PAR ORDRE DÉCROISSANT DE L'INDICE GLOBAL DE DÉFAVORISATION

Rang de l'école	Nom de l'école	Commission scolaire	Indice global de défavorisation	Nombre d'élèves	% cumulatif d'élèves
301	Terry Fox	Bald-Cartier	8,43	420	95,20 %
302	Beaconsfield	Lakeshore	7,58	269	95,42 %
303	Greendale	Lakeshore	7,57	517	95,85 %
304	St-Gérard	Bald-Cartier	7,34	411	96,20 %
305	St. Edmund	Bald-Cartier	7,34	307	96,45 %
306	Allancroft	Lakeshore	7,15	468	96,84 %
307	St-Clément	Ste-Croix	7,75	516	97,28 %
308	St-Luc	Bald-Cartier	6,77	414	97,62 %
309	Wilder Penfield	Bald-Cartier	6,65	586	98,11 %
310	Beechwood	CEPGM	6,55	176	98,26 %
311	St. Paul	Bald-Cartier	6,38	349	98,55 %
312	Christmas Park	Lakeshore	6,21	339	98,83 %
313	Joseph-Henrico	Bald-Cartier	5,85	255	99, 5 %
314	Windermere	Lakeshore	5,77	359	99,35 %
315	St-Rémi	Bald-Cartier	5,75	519	99,78 %
316	Beacon Hill	Lakeshore	5,72	263	100, 0 $

ANNEXE TECHNIQUE

Méthodologie utilisée dans le cadre de l'étude

Cette annexe technique expose de façon beaucoup plus détaillée la méthodologie ayant permis d'établir un «indice global de défavorisation» pour chacune des unités de planification scolaire (UPS) du territoire couvert par les commissions scolaires faisant partie du Conseil scolaire du l'Île de Montréal (CSIM).

1. Objectif de l'étude

L'objectif essentiel de l'étude était de produire un indice numérique mesurant le «degré de défavorisation économique et sociale» de l'ensemble des familles avec enfant(s) d'âge scolaire domiciliées dans chacune des UPS du territoire du CSIM.

2. Les données utilisées

Les données utilisées aux fins de mesurer la défavorisation économique et sociale proviennent du Recensement du Canada de juin 1981. Toutefois, la base spatiale des données du Recensement du Canada est le «secteur de recensement» (subdivisé en «secteurs de dénombrement»), alors que les UPS du CSIM ne correspondent que rarement aux secteurs de recensement. Par conséquent, afin d'obtenir les données requises sur la base des UPS, il a été nécessaire de convertir la carte des secteurs de recensement en celle des UPS, c'est-à-dire d'identifier les secteurs de dénombrement constituant chacune des 410 UPS du territoire du CSIM. En d'autres termes, il a fallu répartir, entre les 410 UPS, plus de 2 700 secteurs de dénombrement (ainsi qu'une vingtaine de subdivisions de recensement) constituant le territoire du CSIM.*

---

* La liste donnant la composition de chaque UPS en terme de secteurs de dénombrement (et de subdivisions de recensement, dans un certain nombre de cas) est disponible au CSIM.

3. Description de la variable-pivot

Comme on l'a vu précédemment, la variable-pivot est constituée du « taux de pauvreté », lequel mesure le pourcentage de familles avec enfant(s) d'âge scolaire (domiciliées dans une UPS) que l'on peut considérer comme étant pauvres. Or, aux fins de la présente étude, ce sont les familles ayant un revenu annuel total (en 1980) inférieur aux « seuils de pauvreté » établis par Statistique Canada qui ont été considérées comme étant pauvres. Ces seuils, modulés selon la taille de la famille, réfèrent au revenu total de la famille pour l'année 1980, et sont les suivants:

Taille de la famille	Seuil de pauvreté correspondant
2 personnes	8 500 $
3 personnes	11 000 $
4 personnes	13 000 $
5 personnes	14 500 $
6 personnes	16 000 $
7 personnes ou plus	17 500 $

4. Sélection des variables d'ajustement

La sélection des variables devant servir à ajuster le taux de pauvreté revêtait deux aspects. D'une part, parmi la panoplie des variables qui, théoriquement, sont susceptibles de constituer des caractéristiques de la défavorisation, il fallait ne retenir que celles qui sont suffisamment correliées avec le taux de pauvreté. Il n'est évidemment pas possible de considérer comme constituant une caractéristique de la défavorisation, une variable trop

faiblement correliée avec le taux de pauvreté. D'autre part, dans le cas de deux variables (la sous-scolarisation des mères et les familles nombreuses), il n'était pas possible de déterminer d'avance la forme exacte qu'elles doivent prendre. C'est pourquoi, parmi trois formes possibles pour chacune de ces deux variables, il a été décidé de ne retenir que celle qui s'avère la plus fortement correliée avec le taux de pauvreté.

Voici donc le coefficient de corrélation simple entre d'une part, le taux de pauvreté et d'autre part, chacune des variables susceptibles, au plan théorique, de constituer une caractéristique de la défavorisation:

1 a.	Pourcentage de mères avec 7 années ou moins de scolarité	0,67 %
1 b.	Pourcentage de mères avec 8 années ou moins de scolarité	0,69 %
1 c.	Pourcentage de mères avec 9 années ou moins de scolarité	0,68 %
2.	Pourcentage de familles monoparentales-femmes	0,76 %
3.	Nombre moyen de personnes par pièce dans les logements privés	-0,39 %
4.	Pourcentage de logements privés nécessitant des réparations majeures	0,67 %
5.	Pourcentage moyen du revenu familial consacré au logement	0,12 %
6 a.	Pourcentage de familles avec enfant(s) d'âge scolaire dont le chef n'a jamais travaillé ou a travaillé pour la dernière fois avant 1980	0,88 %
6 b.	Pourcentage de familles avec enfant(s) d'âge scolaire dont le chef n'a jamais travaillé ou a travaillé pour la dernière fois en 1980 ou avant	0,86 %

7.	Pourcentage d'enfants de 15 à 17 ans n'ayant pas fréquenté l'école durant l'année scolaire 1980-81	0,62 %
8 a.	Pourcentage de familles avec 3 enfants ou plus	0,03 %
8 b.	Pourcentage de familles avec 4 enfants ou plus	0,33 %
8 c.	Pourcentage de familles avec 5 enfants ou plus	0,15 %

Sur la base des chiffres qui précèdent, il est clair que les variables à retenir étaient les suivantes:

1 b, 2, 4, 6 a et 7.

5. <u>L'ajustement de taux de pauvreté au moyen des variables sélectionnées</u>

Le principe en vertu duquel chacune des cinq (5) variables sélectionnées a servi à ajuster le taux de pauvreté est le suivant: pour une UPS donnée, la valeur prise par le taux de pauvreté a été d'autant plus ajustée, en hausse ou en baisse selon le cas, que la différence était prononcée entre d'une part, l'écart par rapport à la moyenne (de l'ensemble des UPS) observé dans la valeur prise par la variable d'ajustement pour l'UPS en question et d'autre part, l'écart par rapport à la moyenne (de l'ensemble des UPS) observé dans la valeur prise par le taux de pauvreté pour l'UPS en question.

Par exemple, dans une UPS où la valeur prise par le taux de pauvreté serait deux fois plus élevée que la moyenne et où la valeur prise par une des variables d'ajustement serait également deux fois plus élevée que la moyenne, il ne serait

pas alors nécessaire d'ajuster le taux de pauvreté, relativement à cette variable. Par contre, si la valeur prise par le taux de pauvreté était deux fois plus élevée que la moyenne mais que la valeur prise par une autre variable d'ajustement était quatre fois plus élevée que la moyenne, alors le taux de pauvreté devrait être ajusté en hausse, relativement à cette autre variable. Inversement, si la valeur prise par le taux de pauvreté était deux fois plus élevée que la moyenne mais que la valeur prise par une troisième variable d'ajustement était deux fois moins élevée que la moyenne, il serait dans ce cas nécessaire d'ajuster en baisse le taux de pauvreté, relativement à cette troisième variable. Et il en irait de même pour chacune des deux autres variables d'ajustement. Autrement dit, chacune des cinq variables d'ajustement peut donner lieu à un ajustement, en hausse ou en baisse, du taux de pauvreté, et il est même possible qu'au total les différents ajustements du taux de pauvreté auxquels elles donnent lieu se neutralisent complètement, laissant par le fait même inchangé le taux de pauvreté.

Le plus sérieux problème technique rencontré dans le cadre de cet ajustement du taux de pauvreté en fonction des cinq autres variables, a sans contredit été le fait que toutes ces variables, bien qu'étant toutes exprimées sous forme de pourcentages, sont loin d'avoir la même zone de variation (par exemple, l'une varie entre 5 et 25 % et une autre varie entre 30 et 70 %) et que, par conséquent, l'amplitude de leurs variations, en terme absolu, est souvent très différente. Il était donc nécessaire de « normaliser » les écarts à la moyenne pour ces six variables (i.e. le taux de pauvreté et les cinq variables d'ajustement), c'est-à-dire de rendre comparables les unes aux autres les écarts à la moyenne pour ces variables.

Plusieurs méthodes de normalisation ont été essayées et il s'est avéré que la seule qui ait donné des résultats satisfaisants est la méthode dite du « score Z ». En vertu de cette méthode, toutes les valeurs prises par une variable (en fonction des différentes UPS) sont normalisées au moyen de la valeur de l'écart-type: la moyenne arithmétique de la variable prend le score 0 (zéro), la valeur de 1 (un) écart-type positif prend le score +1, et la valeur de 1 (un) écart-type négatif prend le score -1. Par exemple, si dans une UPS la valeur prise par une variable se situe à trois fois la valeur de l'écart-type au-dessus de la moyenne, alors cette variable prend le score +3 pour cette UPS. Ou encore, si dans une autre UPS la valeur prise par une variable se situe à deux fois la valeur de l'écart-type en-dessous de la moyenne, alors cette variable prend le score -2 pour cette UPS. De cette façon, les différentes variables deviennent comparables les unes aux autres du point de vue de leurs écarts à la moyenne.

L'ajustement apporté au taux de pauvreté au moyen des cinq variables d'ajustement a été effectué de la façon suivante. Pour chacune des UPS, on a calculé la différence algébrique entre d'une part, le « score Z » du taux de pauvreté et d'autre part, le « score Z » de chacune des cinq variables d'ajustement. Puis on a effectué la somme algébrique de ces cinq différences, de façon à obtenir le « facteur d'ajustement » du taux de pauvreté. Il va de soi que si le résultat de cette somme algébrique était zéro, aucun ajustement au taux de pauvreté n'était nécessaire, puisque les différentes variables d'ajustement se trouvaient alors à se neutraliser complètement les unes les autres. Par contre, si le résultat de cette somme algébrique était positif, le taux de pauvreté était alors ajusté en hausse, alors que si ce résultat était négatif, le taux de pauvreté était ajusté en baisse.

En termes numériques, l'ajustement a été effectué de la façon suivante: le taux de pauvreté a été augmenté ou diminué, selon le cas, de 0,25 point de pourcentage pour chaque unité (de « score Z ») constituant le résultat de cette somme algébrique (i.e. pour chaque 1 point de « score Z »). Cette relation entre les unités de « score Z » et les points de pourcentage du taux de pauvreté a été justement dictée par l'objectif d'obtenir un ajustement (du taux de pauvreté) qui, tout en étant quand même significatif, n'implique jamais un changement trop important au taux de pauvreté. Ainsi, avec ce type d'ajustement, le plus important changement obtenu est de l'ordre de 14 % de la valeur du taux de pauvreté (et non pas de 14 points de pourcentage). Par exemple, si l'ajustement est de 10 % en hausse, cela implique qu'un taux de pauvreté de 50 % se retrouverait à 55 % après ajustement.

6. L'ajustement pour tenir compte de l'immigration récente

Ce taux de pauvreté ajusté a lui-même été augmenté de 0,25 points de pourcentage pour chaque point de pourcentage du « taux d'immigration récente » dans l'UPS (i.e. le pourcentage de chefs de famille ayant immigré au Canada entre juin 1976 et juin 1981). C'est donc le résultat de ce dernier ajustement qui constitue l'« Indice global de défavorisation » de l'UPS.

Il est à remarquer que, comme le précédent, cet ajustement pour tenir compte de l'immigration récente visait à obtenir un changement qui, tout en étant significatif, n'implique pas néanmoins une modification trop importante du taux de pauvreté ajusté. Or, non seulement le « taux d'immigration récente » est-il nul dans un très grand nombre d'UPS (ne nécessitant

par le fait même aucun changement dans le taux de pauvreté ajusté de ces UPS), mais sa plus forte valeur est de 32 %, ce qui a impliqué que l'augmentation maximale du taux de pauvreté n'a été que de 8 points de pourcentage (et non pas de 8 %).

7. Données analytiques

Pour compléter cette étude, nous présentons trois tableaux analytiques dont le contenu est susceptible d'illustrer encore mieux le phénomène de la défavorisation. Dans ces tableaux, les 399 UPS pour lesquels un Indice global de défavorisation a été calculé, ont été divisées en déciles, c'est-à-dire en 9 groupes de 40 UPS chacun et un autre de 39 UPS, par ordre décroissant de l'Indice global de défavorisation: le 1er décile est constitué des 40 UPS ayant les 40 plus fortes valeurs pour l'Indice global de défavorisation, et ainsi de suite jusqu'au 10e décile, qui est constitué des 39 UPS ayant les 39 plus faibles valeurs pour l'Indice global.

Le Tableau «A» présente tout simplement, pour chaque décile, la valeur moyenne (pour l'ensemble des UPS comprises dans le décile) de l'Indice global de défavorisation, du taux de pauvreté et de chacune des cinq variables d'ajustement.

Le Tableau «B» concerne le ratio de la valeur prise par chacune de ces variables (sauf l'Indice global) pour chaque UPS sur la valeur moyenne de chaque variable pour l'ensemble des 399 UPS. Ainsi, pour chaque décile on a, relativement à chacune des variables, le ratio moyen pour tous les UPS comprises dans le décile. Ce tableau permet donc de voir, au niveau de chacune des variables, comment varie l'écart par rapport à la moyenne en fonction des différents déciles.

Dans le Tableau «C», les écarts par rapport à la moyenne relativement à chacune des variables ont été exprimés en terme de « score Z ». On a donc pour chaque décile, et pour chacune des variables, la moyenne du « score Z » pour toutes les UPS comprises dans le décile. Étant donné que les écarts par rapport à la moyenne pour toutes les variables sont « normalisées », ce tableau permet de comparer, au niveau de chaque décile, l'écart par rapport à la moyenne observé au niveau de chacune des variables (ce que ne permet pas le Tableau «B», où les écarts ne sont pas « normalisés »).

TABLEAU « A »

UPS classées par ordre décroissant de l'Indice global de défavorisation: valeur moyenne des variables pour les UPS de chaque décile

Décile	Indice global de défavorisation	Taux de pauvreté	Sous-scolarisation des mères	Familles monoparentales	Logements très détériorés	Chômage prolongé	Non-fréquentation scolaire des 15-17 ans
1er	51,8	49,1 %	54,3 %	32,9 %	14,9 %	33,9 %	35,4 %
2e	36,8	33,7 %	42,6 %	27,1 %	12,3 %	20,1 %	24,9 %
3e	31,1	28,7 %	39,7 %	23,0 %	9,4 %	13,9 %	21,0 %
4e	27,0	24,7 %	35,9 %	19,5 %	7,8 %	13,4 %	22,2 %
5e	23,0	20,3 %	34,5 %	17,7 %	7,7 %	11,1 %	20,7 %
6e	19,5	16,7 %	30,8 %	16,0 %	6,7 %	7,9 %	20,0 %
7e	16,2	13,5 %	27,2 %	16,2 %	5,3 %	7,2 %	16,0 %
8e	12,8	10,5 %	20,4 %	12,4 %	5,5 %	5,3 %	12,6 %
9e	9,5	7,6 %	9,4 %	10,2 %	4,5 %	3,9 %	12,0 %
10e	5,9	4,2 %	7,6 %	7,3 %	3,8 %	2,4 %	6,6 %

TABLEAU « B »

UPS classées par ordre décroissant de l'Indice global de défavorisation: ratio moyen, pour les UPS de chaque décile, des écarts par rapport à la moyenne pour chaque variable

Décile	Taux de pauvreté	Sous-scolarisation des mères	Familles monoparentales	Logements très détériorés	Chômage prolongé	Non-fréquentation scolaire des 15 - 17 ans
1er	2,39	1,79	1,82	1,89	2,99	1,81
2e	1,64	1,40	1,60	1,56	1,77	1,28
3e	1,40	1,30	1,28	1,19	1,22	1,07
4e	1,20	1,18	1,08	0,99	1,18	1,14
5e	0,99	1,13	0,98	0,98	0,97	1,06
6e	0,81	1,01	0,88	0,85	0,69	1,02
7e	0,66	0,89	0,90	0,67	0,63	0,82
8e	0,51	0,67	0,69	0,70	0,47	0,64
9e	0,37	0,31	0,56	0,57	0,34	0,61
10e	0,20	0,25	0,40	0,48	0,21	0,34

TABLEAU « C »

UPS classées par ordre décroissant de l'Indice global de défavorisation: valeur moyenne, pour les UPS de chaque décile, du «score Z» des écarts par rapport à la moyenne pour chaque variable

Décile	Taux de pauvreté	Sous-scolarisation des mères	Familles monoparentales	Logements très détériorés	Chômage prolongé	Non-fréquentation scolaire des 15 - 17 ans
1er	2,09	1,32	1,50	1,58	2,13	1,49
2e	0,95	0,68	0,90	1,00	0,79	0,53
3e	0,58	0,52	0,49	0,35	0,19	0,17
4e	0,28	0,30	0,13	0,00	0,14	0,28
5e	-0,05	0,23	-0,06	-0,03	-0,08	0,14
6e	-0,32	0,03	-0,23	-0,24	-0,39	0,08
7e	-0,55	-0,17	-0,21	-0,55	-0,46	-0,29
8e	-0,78	-0,54	-0,60	-0,51	-0,64	-0,61
9e	-0,99	-1,15	-0,83	-0,74	-0,78	-0,66
10e	-1,24	-1,25	-1,13	-0,89	-0,92	-1,16